

Raison sociale : Auto-école René Péquignot
Siret : 398 831 602 00022
Adresse mail : auto.ecole.pequignot@orange.fr
Téléphone : 03 82 34 64 85

Agrément préfectoral : E1205710840
N° de formation professionnelle : 41570037757
Code NAF : 8553Z

Public et prérequis

Tout public répondant aux conditions suivantes :

- 15 ans minimum.
- Autorisation de son représentant légal.
- Autorisation de l'assurance.

Durée

- Variable avec 20h minimum légales obligatoires

Contact Thionville

- Mme Scheil Rachele tél : 03 82 34 64 85
Mail : auto.ecole.pequignot@orange.fr
8, rue du Général Mangin 57100 Thionville

Contact Metz

- Mme Schug Christelle tél : 03 87 21 01 01
03 87 30 25 39
Mail : autoecolenau.fm@orange.fr
6, rue St Maximin 57070 Metz
9, rue de Paris 57000 Metz

Tarif

- Veuillez contacter votre agence

Nombre de participants

- 1 participant

Localisation de la formation

- Selon le lieu d'habitation du candidat.

Principaux contenus

- Préparation à l'examen du code de la route
- Préparation aux interrogations orales
- Contrôles de sécurité
- Conduite et manœuvre en sécurité, de manière écologique et économique
- Un RDV préalable et trois RDV pédagogiques

Modalités de la formation

- Présentiel.

Documents administratifs remis

- Livret d'apprentissage.
- Double de la feuille d'évaluation.
- Attestation de présence.

Accessibilité aux personnes handicapées

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation



FICHE FORMATION PERMIS DE CONDUIRE B/AAC (avec code)

Objectifs généraux

- ◆ Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.
- ◆ Acquérir les connaissances théoriques permettant de se présenter avec succès à l'examen du code.

Les plus de la formation



- ◆ Des enseignants de la conduite qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- ◆ Une pédagogie alternant des apports théoriques, de la conduite et des mises en situations pour un maximum d'efficacité.
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants.
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée.

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen (inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière)
- ◆ 1 seule présentation aux épreuves circulation.
- ◆ Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation

- ◆ Permis de conduire B si réussite à l'examen

Agrément

- ◆ Agrément du centre délivré par le préfet du lieu d'implantation de l'établissement

PERMIS DE CONDUIRE B

PROGRAMME

Evaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1.	Acquérir les connaissances théoriques permettant de se présenter avec succès à l'examen du code de la route	Variable en fonction de la progression d'apprentissage du candidat
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ dispositions légales en matière de circulation routière ▪ le conducteur ▪ la route ▪ les autres usagers de la route ▪ réglementation générale et divers ▪ précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ▪ éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ▪ équipements de sécurité des véhicules ▪ règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement 	Salle équipée d'un ensemble multimédia et e-learning.

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2.	Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	Variable en fonction de la progression d'apprentissage du candidat
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les principaux organes et commande du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures du véhicules. ▪ Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. ▪ Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. ▪ Démarrer et s'arrêter. ▪ Doser les accélérations et les freinages à diverses allures. ▪ Utiliser la boîte de vitesses. ▪ Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire. ▪ Regarder autour de soi et avertir. ▪ Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité. 	Véhicule d'instruction conforme aux arrêtés

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3.	Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	Variable en fonction de la progression d'apprentissage du candidat
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. ▪ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. ▪ Adapter l'allure aux situations. ▪ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime. de priorité Tourner à droite et à gauche en agglomération. ▪ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. ▪ S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau. 	Véhicule d'instruction conforme aux arrêtés
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE

4.	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	Variable en fonction de la progression d'apprentissage du candidat
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer et maintenir les distances de sécurité. ▪ Croiser, dépasser et être dépassé. ▪ Passer des virages et conduire en déclivité. ▪ Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. ▪ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. ▪ Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. ▪ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. ▪ Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau. 	Véhicule d'instruction conforme aux arrêtés

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5.	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	Variable en fonction de la progression d'apprentissage du candidat
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre un itinéraire de manière autonome. ▪ Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie ▪ Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer. ▪ Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. ▪ Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules. ▪ Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence. ▪ Pratiquer l'éco conduite. 	Véhicule d'instruction conforme aux arrêtés

Bilan, synthèse du stage et évaluation de satisfaction des stagiaires

Epreuve pratique de l'examen du permis de conduire :

L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple). Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule appartenant à l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation d'une manœuvre particulière à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et question premiers secours
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**

Quels sont les avantages de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite ?

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- de réduire la durée de la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- d'acquérir de l'expérience de conduite ;
- de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première présentation contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel ;
- souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».